

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Séance de 26 avril 2018 à 20 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric BARDET, le Maire.

Date de convocation : le 16 avril 2018

Date d'affichage : Le 17 avril 2018

Présents : M. BARDET Eric, M. HABOLD Christian M. DAUFFY Yvonnick, M. DOUBLET Benoît, M. BOOTH Peter, M. BOUHOURS Didier, M. MOTHERON Philippe, M. PUJOL Jean-Gabriel, M. RICHARD Louis, M. ROCHER Brice, Me MARSAC Sylvie, M., Me FRIVILLE Magaly, M. FRAIGNE Teddy

Absent excusé : néant

Nombre d'élus : En service : 13, présents : 13, Votants : 13

Secrétaire de séance : M. Peter BOOTH

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2018 appelle des observations de la part de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour

FINANCE

- DM 02 2018 – dépenses imprévues
- Subvention Contrat ruralité 2018 – toiture salle des fêtes

Ordre du jour :

FINANCE

* Décision « projet multiservices »

* location bâtiment communal : 1 rue Maurice Vannier

Questions diverses

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

N°18-2018

FINANCE : PROJET « MULTISERVICE » ASSOCIATIF

Le Maire rappelle l'idée soumise d'un projet multiservice proposé par le deuxième adjoint, Yvonnick DAUFFY par le biais d'une association.

Plusieurs réunions, dont une avec le CCI Loir-et-Cher, ont permis de faire émerger un projet et un questionnaire à la population a été distribué pour connaître l'avis de celle-ci.

Entre temps, M. GOUALARD s'est présenté en tant que privé et a proposé un projet multiservice avec, pour la commune, la mise à disposition du bâtiment de l'ancienne boulangerie.

Le 11 avril, ces deux projets ont été présentés aux membres du Conseil municipal lors d'une réunion de travail.

La population a été conviée pour une réflexion communale, restaurer le service à la population, vendredi 13 avril 2018 à 20 heures à la salle des fêtes.

La maire propose de délibérer sur le projet associatif.

La délibération n'est pas adoptée par 7 voix contre, 6 voix pour et 0 abstention.

N°19-2018

FINANCE : PROJET « MULTISERVICE » PRIVÉ

Le Maire rappelle l'idée soumise d'un projet multiservice proposé par le deuxième adjoint, Yvonnick DAUFFY par le biais d'une association.

Plusieurs réunions, dont une avec le CCI Loir-et-Cher, ont permis de faire émerger un projet et un questionnaire à la population a été distribué pour connaître l'avis de celle-ci.

Entre temps, M. GOUALARD s'est présenté en tant que privé et a proposé un projet multiservice avec, pour la commune, la mise à disposition du bâtiment de l'ancienne boulangerie.

Le 11 avril, ces deux projets ont été présentés aux membres du Conseil municipal lors d'une réunion de travail.

La population a été conviée pour une réflexion communale, restaurer le service à la population, vendredi 13 avril 2018 à 20 heures à la salle des fêtes.

La maire propose de délibérer sur le projet privé.

La délibération est adoptée par 7 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

N°20-2018

FINANCE : LOCATION BATIMENT : 1 rue Maurice Vannier

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le bail commercial entre Monsieur GOUALARD Laurent et la collectivité pour le projet multiservice privé, moyennant un loyer mensuel de quatre cent euro (400 €) payable d'avance le 1^{er} jour de chaque mois.

Monsieur GOUALARD Laurent s'engage à rembourser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que la taxe d'habitation.

La révision des loyers se fera à compter du 1^{er} juillet 2018 (sur la base de l'indice du premier trimestre de l'année 2017 soit 1.650).

Il est proposé de délibérer sur les éléments exposés ci-dessous et d'autoriser le Maire à signer le bail commercial

La délibération est adoptée par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

N°21-2018

FINANCE : DM n° 02/2018

Lors du vote du budget, des dépenses imprévues ont été adoptées, mais sans prendre en compte l'emprunt. Il s'avère que le montant budgétisé est trop important. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit comme ci-dessous.

Dans la section investissement :

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Prélèvement d'une somme de 7.308,81 € sur le compte D020 (dépenses imprévues)
Ouverture de crédit sur le compte D2151 (réseaux voirie) d'un montant de 7.308,81 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°22-2018

FINANCE : SUBVENTION : CONTRAT RURALITÉ / TOITURE SALLE DES FÊTES

Vu la délibération 46/2017 du 13/11/2017 portant sur les demandes de subventions (dotation de solidarité rurale, FSIL, DETR, fonds communautaire, réserve parlementaire et contrat ruralité 2018, pour les investissements 2018

Le Maire confirme le projet des travaux de toiture de la salle des fêtes en continuité avec les travaux de réhabilitation réalisés en 2017 et sollicite la subvention auprès de la sous-préfecture pour le contrat ruralité en lien avec la C.A Territoires Vendômois.

Ces travaux seraient subventionnés à +/- 60 %, par le contrat ruralité, Facil, un montant d'environ 3.791,08 € restant à la charge de la commune.

Les travaux se chiffrent à 10.291,08 € H.T comme suit :

- COUVERTURE ARDOISE	10.291,08 € H.T
- Contrat ruralité	- 5000,00 € H.T
- FACIL	- 1.500,00 € H.T
- Commune	- 3.791,08 € H.T

Le maire propose de délibérer sur le projet des travaux de toiture de la salle des fêtes et du plan de financement ci-dessus avec la subvention de 5.000 € pour la contrat ruralité et la subvention de 1.500 € pour FACIL. Enfin, l'autoriser à solliciter la subvention auprès de la sous-préfecture avec l'aide de la CA Territoires Vendômois pour le contrat ruralité en 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses :

- Voirie :
- Chemins communaux
- Bâtiment :
 - o Gîte : Lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué l'installation du wifi dans le gîte communal. Une offre sécurisée est proposée par Gîtes de France, pour ses clients, appelée « Noodo » avec borne Hotspot (83,88 € TTC) offerte et un abonnement de 9,90 €/ TTC mois. Nous allons prendre contact et faire une étude du projet « gratuite » pour une future éventuelle installation et mise à disposition du wifi pour nos clients.
- Cimetière : la procédure de Mise en Procédure d'Abandon lancée en 2012 va se finaliser prochainement. Selon le constat n° 2 établi en septembre 2016, les courriers de notification et de mise en demeure finale seront adressés prochainement en accusé réception. Pour les destinataires non identifiés, un affichage sera fait aux portes du cimetière et de la mairie pendant 1 mois. Ensuite le Conseil municipal devra délibérer pour la reprise de celles-ci et procéder aux enlèvements des monuments.

Questions diverses du public:

Néant

Séance levée à 20h38

Fait à Prunay-Cassereau,
Le 03.05.2018
Le Maire
Eric BARDET

